



TARIFICATION SAISON 2023

Club nautique de l'Anse St-Jean

MEMBRE ACTIF	Capital non remboursable (droit d'entrée) payable sur 3 ans	3 000 \$
	Quaiage pour la saison (taxes incluses)	37 \$/pied
	Carte de membre annuelle	27 \$
	Membre inactif	160 \$
	Stationnement hivernal (taxes incluses)	11 \$/pied
	2 ^e prise 50 ampères (taxes incluses)	50 \$
	2 ^e prise 30 ampères (taxes incluses)	25 \$
	Recharge de voiture électrique	5 \$/recharge



TARIFICATION SAISON 2023

Club nautique de l'Anse St-Jean

PLACE SAISONNIÈRE	Quaiage pour la saison (avant taxes)	55 \$/pied
	Stationnement hivernal (taxes incluses)	25 \$/pied
	2 ^e prise 50 ampères (taxes incluses)	50 \$
	2 ^e prise 30 ampères (taxes incluses)	25 \$
	Frais de gestion par bateau	120 \$
PLACE COMMERCIALE	Quaiage pour la saison (avant taxes)	75 \$/pied
	Frais de gestion par bateau	120 \$



TARIFICATION SAISON 2023

Club nautique de l'Anse St-Jean

VISITEUR JOURNALIER	Quaiage journalier (taxes incluses)	2,35 \$/pied/jour
	2e prise 50 ampères (taxes incluses)	10 \$
	2e prise 30 ampères (taxes incluses)	5 \$
VISITEUR COMMERCIAL	Quaiage journalier (taxes incluses)	2,65 \$/pied/jour
	Embarquement/Débarquement	35 \$ pour 1 heure 10 \$/h supplémentaire



TARIFICATION SAISON 2023

Club nautique de l'Anse St-Jean

BOUÉE D'ANCRAGE	Membre et Saisonnier (taxes incluses) 10 \$ Visiteur (taxes incluses) < 30 pieds 37 \$ 31 à 37 pieds 43 \$ 38 pieds et plus 48 \$ - Utilisation de la capitainerie est permise - Transport seulement en annexe à la marina	
ARRÊT TEMPORAIRE (MAXIMUN 4 HEURES)	Visiteur (taxes incluses) ≤ 2 h 20 \$ Plus de 2 h jusqu'à 3 h 30 \$ Plus de 3 h jusqu'à 4 h 40 \$	



TARIFICATION SAISON 2023

Club nautique de l'Anse St-Jean

REGROUPEMENT DES MARINAS FJORD/FLEUVE

Entente de réciprocité entre le Club Nautique de l'Anse St-Jean, le Port de Refuge de Cap-à-l'aigle et les marinas de Chicoutimi et de La Baie :

50% de rabais du début de la saison au 16 juillet et du 20 août 2023 jusqu'au retrait des quais.

PARTICULARITÉS MARINA DE TADOUSSAC :

De la mise à l'eau jusqu'au vendredi 7 juillet 2023 et du jeudi 31 août 2023 jusqu'au retrait des quais.

Durant la période de tarif préférentiel, une réduction de 25 % sera appliquée à compter de la deuxième nuitée jusqu'à la 5e nuitée consécutives. Si le membre désire rester, il devra de nouveau payer une nuitée à tarif complet pour bénéficier de quatre nuitées à 25 % de rabais. Toutes les nuitées devront être consécutives afin de profiter des réductions.

Notes : - Admissible seulement pour les membres sur les listes des marinas participantes.
- Exclusion : bouées d'ancrage.